



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de
la Ville de Montréal-Est du 15 septembre 2021 à 19 h 00
tenue au Centre récréatif Édouard-Rivet
situé au 11111, rue Notre-Dame Est**

Présence (s) :

Monsieur Robert Coutu maire
monsieur le conseiller Alain Dion - district 1
monsieur le conseiller Yan Major - district 2
monsieur le conseiller Claude Marcoux - district 3
monsieur le conseiller John Judd - district 4
monsieur le conseiller Michel Bélisle - district 5
madame la conseillère Anne St-Laurent - district 6

Absence (s) :

Sont également présents :

Madame Louise Chartrand, directrice générale
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.

Le maire, monsieur Robert Coutu, ayant constaté le quorum, ouvre la séance à 19 h 01.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

2.

Début : 19 h 14 Fin : 19 h 19

En raison des mesures imposées en vertu du décret 1020-2020 du 30 septembre 2020 tel que modifié par l'arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux, les citoyens pouvaient faire parvenir leurs questions pour qu'elles soient portées à l'attention du conseil.

Des questions ou interventions ont été reçues ou posées par les citoyens suivants durant la séance :

- Monsieur Frédéric Casavant
- Monsieur Yves Marsan
- Monsieur Jean-Guy Audet

ORDRE DU JOUR

3.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2021
202109-228**

3.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 septembre 2021 tel que ci-après reproduit :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ORDRE DU JOUR**
 - 3.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 septembre 2021
- 4. PROCÈS-VERBAL**
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 août 2021
- 5. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
 - 5.1 Dépôt des états financiers comparatifs au 31 août 2021
 - 5.2 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 - Règlement sur l'administration des finances
 - 5.3 Compte-rendu du Comité consultatif d'urbanisme du 20 juillet 2021
- 6. RAPPORT DES SERVICES**
 - 6.1 Résolution d'appui à la semaine de la sécurité ferroviaire
 - 6.2 Dérogation mineure pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 208 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 10 150, rue Notre-Dame - Refus
 - 6.3 Compensation monétaire de 22 500 \$ aux fins de stationnement, pour l'exemption de l'obligation de fournir 3 cases de stationnement afin de se conformer à la réglementation en matière de cases de stationnement pour l'immeuble sis au 79, avenue de la Grande-Allée - Refus
 - 6.4 Projet TPST-2021-02 - Disposition des meubles, chaises et équipements de bureaux désuets de l'hôtel de ville
 - 6.5 Projet d'aménagement de places de stationnement pour personnes à mobilité réduite dans le cadre du projet Broadway
 - 6.6 Tarifs pour la rémunération du personnel requis lors de la tenue d'un scrutin
 - 6.7 Ajustement - Budget pour la tenue de scrutin - 15 000 \$
 - 6.8 Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes
 - 6.9 Résiliation du contrat d'honoraires professionnels pour les travaux de la phase 2 du CRER (TPGT-2018-21) et du contrat d'honoraires professionnels pour une expertise structurale pour les travaux de la phase 2 du CRER
 - 6.10 Résiliation du contrat d'honoraires professionnels pour l'aménagement des parcs Roland-McDuff, Edmond-Robin et Philiat-Desrochers (TPST 2019-11)
 - 6.11 Résiliation du contrat de remplacement de la pompe hydraulique de l'ascenseur de l'hôtel de ville
- 7. RÈGLEMENT**
 - 7.1 Adoption - règlement 77-2018-4 - Règlement modifiant le règlement 77-2018 - Règlement sur l'administration des finances - afin de déléguer à la directrice générale un pouvoir d'embauche
 - 7.2 Avis de motion - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage, afin de prévoir des règles particulières concernant les droits acquis de certains bâtiments dérogatoires dans les zones H.01, H.02, H.03, H.07 et H.09 ainsi que pour permettre la reconstruction de bâtiments protégés par des droits acquis se trouvant dans ces zones
 - 7.3 Avis de motion - Règlement modifiant le règlement 88-2020 - Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale – secteurs des maisons des vétérans, afin de modifier le secteur d'application de ce règlement et pour revoir les règles applicables aux bâtiments qui ne sont pas des maisons de vétérans.
- 8. CONTRAT**
 - 8.1 Contrat pour le projet DGTE-2021-04 - Fourniture et l'installation de mobilier de bureau et budget pour l'achat d'électroménagers dans le cadre du projet de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal-Est- 230 261.68 \$ contingences et taxes incluses
 - 8.2 Octroi du contrat pour le projet TP 2021-16A - Fourniture d'une déneigeuse à trottoirs 2021 - 179 131.05 \$, taxes incluses

9. PERSONNEL

- 9.1 Nomination de Cédric Harnois à titre de journalier permanent à la Direction des travaux publics, et ce, rétroactivement au 30 août 2021
- 9.2 Approbation de la lettre d'entente ME 2021-001 intervenue avec le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal section 429 (SCFP - 429) relativement à la création du poste de secrétaire d'administration générale au sein de la Direction générale
- 9.3 Nomination de monsieur Abdelmalek Laïd au poste de contremaître permanent à la Direction des travaux publics

10. AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

11. DIVERS

- 11.1 Aucun

12. AFFAIRE NOUVELLE

- 12.1 Aucun

13. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL

4.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 AOÛT 2021
202109-229**

4.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 août 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS

5.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS AU 31 AOÛT 2021

5.1

La trésorière dépose l'état comparatif des résultats des activités financières de la Ville de Montréal-Est pour la période du 1 janvier 2021 au 31 août 2021.

**RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU
RÈGLEMENT 77-2018 - RÈGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES FINANCES**

5.2

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 – Règlement sur l'administration des finances au 2021-09-08.

COMPTE-RENDU DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 20 JUILLET 2021

5.3

Le greffier dépose le compte-rendu du Comité consultatif d'urbanisme au 20 juillet 2021.

RAPPORT DES SERVICES

6.

RÉSOLUTION D'APPUI À LA SEMAINE DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE

202109-230

6.1

Attendu que la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 20 au 26 septembre 2021.

Attendu qu'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens sur le danger de ne pas tenir compte des signaux d'avertissement aux passages à niveau et de s'introduire sur les propriétés ferroviaires, afin de réduire le nombre de décès, de blessures et de dommages évitables résultant d'incidents mettant en cause des trains et des citoyens.

Attendu qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire.

Attendu qu'Opération Gareautrain demande au Conseil de ville d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'appuyer la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire, qui se déroulera du 20 au 26 septembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉROGATION MINEURE POUR L'IMMEUBLE CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 251 208 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL, SIS AU 10 150, RUE NOTRE-DAME - REFUS

202109-231

6.2

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relative à la demande de dérogation mineure pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 208 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 10 150, rue Notre-Dame.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'entériner la recommandation du CCU de refuser la demande de dérogation pour l'ajout d'un abri temporaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMPENSATION MONÉTAIRE DE 22 500 \$ AUX FINS DE STATIONNEMENT, POUR L'EXEMPTION DE L'OBLIGATION DE FOURNIR 3 CASES DE STATIONNEMENT AFIN DE SE CONFORMER À LA RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE DE CASES DE STATIONNEMENT POUR L'IMMEUBLE SIS AU 79, AVENUE DE LA GRANDE-ALLÉE - REFUS

202109-232

6.3

Considérant la recommandation de la Direction de la gestion du territoire et environnement.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De refuser l'offre de compensation monétaire de 22 500 \$ aux fins de stationnement, pour compenser l'obligation de fournir 3 cases de stationnement pour se conformer à la section 6.1 du règlement 58-2016 – Règlement de zonage et ses amendements pour l'immeuble sis au 79, avenue de la Grande-Allée, lequel est connu et désigné comme étant le lot 1 251 716 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROJET TPST-2021-02 - DISPOSITION DES MEUBLES, CHAISES ET ÉQUIPEMENTS DE BUREAUX DÉSUETS DE L'HÔTEL DE VILLE

202109-233

6.4

Considérant que des démarches ont été faites auprès du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) afin de faire une vente au grand public, mais qu'ils ont déterminé qu'étant donné la faible valeur des biens, il ne serait pas pertinent et rentable de poursuivre cette démarche.

Considérant que les meubles, chaises et équipements de bureaux sont vieux, désuets et abîmés et qu'ils ont une faible valeur marchande.

Considérant qu'il y a des coûts d'entreposage de 450\$/mois et que les conteneurs doivent être retournés avant l'hiver pour éviter d'éventuels coûts supplémentaires pour les déglacer ou les déneiger.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De mandater la Direction des communications, de la culture et de la communauté pour offrir à des organismes à but non lucratif le mobilier figurant dans l'inventaire soumis par la Direction de la gestion du territoire et de l'environnement.

D'autoriser la Direction de la gestion du territoire et environnement de disposer des biens figurant dans cette liste et qui ne trouveront pas preneur auprès d'un centre de recyclage ou d'un écocentre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE PLACES DE STATIONNEMENT POUR PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE DANS LE CADRE DU PROJET BROADWAY

202109-234

6.5

Considérant la demande d'ajouter des cases de stationnement pour personnes à mobilité réduite sur l'avenue Laurendeau au sud de la rue Notre-Dame.

Considérant que le projet initial prévoit l'aménagement de deux cases de stationnement sur la rue Sainte-Julie (derrière le M - Montréal-Est), mais aucune sur l'avenue Laurendeau.

Considérant la recommandation la Direction de la gestion du territoire et environnement d'aménager les cases demandées sur l'avenue Laurendeau tel que montré sur les documents.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'entériner la recommandation de la Direction de la gestion du territoire et environnement pour ce qui est des cases de stationnement pour personnes à mobilité réduite proposées pour la rue Sainte-Julie, mais de réserver plutôt les 2 premières cases de stationnement du côté nord de l'avenue Laurendeau en direction est sur cette avenue à partir de la rue Notre-Dame en lieu et place de celles proposées par la Direction de la gestion du territoire et environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TARIFS POUR LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL REQUIS LORS DE LA TENUE D'UN SCRUTIN

202109-235

6.6

Considérant qu'il y a lieu d'embaucher du personnel pour la tenue des élections générales qui auront lieu le 7 novembre prochain.

Considérant que la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités permet aux municipalités d'établir le tarif qu'elle juge équitable pour rémunérer son personnel électoral.

Considérant qu'il serait utile d'adopter un tarif applicable à tous types de scrutins.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter la grille de rémunération pour le personnel requis lors d'un scrutin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AJUSTEMENT - BUDGET POUR LA TENUE DE SCRUTIN - 15 000 \$

202109-236

6.7

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'affecter une somme de 15 000\$ à même les disponibilités du surplus non autrement affecté au renflouement du poste budgétaire 02-140-00-479 - Dépenses d'élections.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

202109-237

6.8

Considérant la recommandation de la trésorière et directrice des services administratifs et de l'informatique à l'effet d'ordonner au greffier de vendre les immeubles pour lesquels des taxes sont impayées au 31 décembre 2019.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'ordonner au greffier de la Ville de vendre, conformément à l'article 512 de la Loi sur les cités et villes, les immeubles sur lesquels des taxes demeurent impayées au 31 décembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSILIATION DU CONTRAT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LES TRAVAUX DE LA PHASE 2 DU CRER (TPGT-2018-21) ET DU CONTRAT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR UNE EXPERTISE STRUCTURALE POUR LES TRAVAUX DE LA PHASE 2 DU CRER

202109-238

6.9

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De résilier le contrat d'honoraires professionnels pour les travaux de la phase 2 du CRER (TPGT-2018-21).

De résilier le contrat d'honoraires professionnels pour une expertise structurale pour les travaux de la phase 2 du CRER avec la firme Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c.

De payer à cette entreprise les sommes dues pour les services rendus à ce jour dans le cadre de ces contrats, pourvu que l'entreprise remette à la ville tout le résultat des travaux réalisés à ce jour dans le cadre de ces contrats.

D'affecter au paiement de ces contrats une somme suffisante à partir des disponibilités du surplus non autrement affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSILIATION DU CONTRAT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR L'AMÉNAGEMENT DES PARCS ROLAND-MCDUFF, EDMOND-ROBIN ET PHILIAS-DESROCHERS (TPST 2019-11)

202109-239

6.10

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De résilier le contrat d'honoraires professionnels pour l'aménagement des parcs Roland-McDuff, Edmond-Robin et Philiass-Desrochers (TPST 2019-11) avec le Groupe Marchand Architectes & Design inc.

De modifier la source de financement de cette dépense, afin qu'elle soit imputée au surplus non autrement affecté plutôt qu'au fonds de parc.

De payer à cette entreprise les sommes dues pour les services rendus à ce jour dans le cadre de ce contrat, pourvu que l'entreprise remette à la ville tout le résultat des travaux réalisés à ce jour dans le cadre de ce contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSILIATION DU CONTRAT EN LIEN AVEC LE REMPLACEMENT DE LA POMPE HYDRAULIQUE DE L'ASCENSEUR DE L'HÔTEL DE VILLE

202109-240

6.11

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De résilier le contrat pour le remplacement de la pompe hydraulique de l'ascenseur de l'hôtel de ville octroyé à la firme Ascenseur EMG inc.

De payer à cette entreprise les sommes dues pour les services rendus à ce jour dans le cadre de ce contrat, pourvu que l'entreprise remette à la ville tout le résultat des travaux réalisés à ce jour dans le cadre de ce contrat.

D'autoriser l'affectation du surplus non autrement affecté au paiement des travaux réalisés par cette firme dans le cadre de ce contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT

7.

ADOPTION - RÈGLEMENT 77-2018-4 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 77-2018 - RÈGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES FINANCES - AFIN DE DÉLÉGUER À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE UN POUVOIR D'EMBAUCHE

202109-241

7.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter le règlement 77-2018-14 - Règlement modifiant le règlement 77-2018 - Règlement sur l'administration des finances - afin de déléguer à la directrice générale un pouvoir d'embauche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE, AFIN DE PRÉVOIR DES RÈGLES PARTICULIÈRES CONCERNANT LES DROITS ACQUIS DE CERTAINS BÂTIMENTS DÉROGATOIRES DANS LES ZONES H.01, H.02, H.03, H.07 ET H.09 AINSI QUE POUR PERMETTRE LA RECONSTRUCTION DE BÂTIMENTS PROTÉGÉS PAR DES DROITS ACQUIS SE TROUVANT DANS CES ZONES

202109-242

7.2

Monsieur le conseiller Yan Major donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage, afin de prévoir des règles particulières concernant les droits acquis de certains bâtiments dérogatoires dans les zones H.01, H.02, H.03, H.07 et H.09 ainsi que pour permettre la reconstruction de bâtiments protégés par des droits acquis se trouvant dans ces zones.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 88-2020 - RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – SECTEURS

DES MAISONS DES VÉTÉRANS, AFIN DE MODIFIER LE SECTEUR D'APPLICATION DE CE RÈGLEMENT ET POUR REVOIR LES RÈGLES APPLICABLES AUX BÂTIMENTS QUI NE SONT PAS DES MAISONS DE VÉTÉRANS.

202109-243

7.3

Monsieur le conseiller John Judd donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 88-2020 - Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale – secteurs des maisons des vétérans, afin de modifier le secteur d'application de ce règlement et pour revoir les règles applicables aux bâtiments qui ne sont pas des maisons de vétérans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT

8.

CONTRAT POUR LE PROJET DGTE-2021-04 - FOURNITURE ET INSTALLATION DE MOBILIER DE BUREAU ET BUDGET POUR L'ACHAT D'ÉLECTROMÉNAGERS DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉNOVATION DE L'HÔTEL DE VILLE DE MONTRÉAL-EST- 230 261.68 \$ CONTINGENCES ET TAXES INCLUSES

202109-244

8.1

Considérant l'appel d'offres dans le cadre du projet DGTE-2021-04 - Fourniture et installation de mobilier de bureau et budget pour l'achat d'électroménagers dans le cadre du projet de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal-Est.

Considérant que l'offre du plus bas soumissionnaire est conforme aux documents d'appel d'offres.

Considérant la recommandation de la direction de la gestion du territoire et environnement d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'octroyer les lots 1.1, 1.2, 2 et 4 du contrat DGTE-2021-04 - Fourniture et installation de mobilier de bureau et budget pour l'achat d'électroménagers à Groupe Ameublement Focus inc. pour un montant de 153 311.11 \$ incluant les taxes applicables.

D'octroyer le lot 3 du contrat DGTE-2021-04 - Fourniture et installation de mobilier de bureau et budget pour l'achat d'électroménagers à Solutions Zoom inc. (EMBLEM) pour un montant de 13 222.15 \$ incluant les taxes applicables.

D'octroyer le lot 5 du contrat DGTE-2021-04 - Fourniture et installation de mobilier de bureau et budget pour l'achat d'électroménagers à Les Entreprises Nicole Poisson inc. (Hamster Le Papetier) pour un montant de 35 763,58 \$ incluant les taxes applicables.

D'affecter à ce projet un budget de 230 261.68 \$ à même les disponibilités du surplus non autrement affecté, laquelle somme inclue, un montant pour l'acquisition d'électroménagers pour l'hôtel de Ville (environ 17 000 \$) et une contingence de 5% pour les imprévus liés au projet DGTE 2021-04, soit 10 964.84 \$ outre les sommes requises au paiement des contrats indiqués ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT POUR LE PROJET TP 2021-16A - FOURNITURE D'UNE DÉNEIGEUSE À TROTTOIRS 2021 - 179 131.05 \$, TAXES INCLUSES

202109-245

8.2

Considérant l'appel d'offres public dans le cadre du projet TP 2021-16A - Fourniture d'une déneigeuse à trottoirs 2021.

Considérant que l'offre du plus bas soumissionnaire est conforme aux documents d'appel d'offres.

Considérant la recommandation de la Direction des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'autoriser une dépense de 179 131.05 \$, taxes incluses, pour le projet TP 2021-16A - Fourniture d'une déneigeuse à trottoirs 2021.

D'octroyer le contrat à Équipements Plannord Ltée.

D'affecter cette dépense au fonds de roulement et de rembourser cette somme sur une période de dix ans.

D'autoriser un contremaître de la Direction des travaux publics à signer tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL

9.

NOMINATION DE CÉDRIC HARNOIS À TITRE DE JOURNALIER PERMANENT À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS, ET CE, RÉTROACTIVEMENT AU 30 AOÛT 2021

202109-246

9.1

Considérant la recommandation de la Direction des ressources humaines.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De nommer Cédric Harnois à titre de journalier permanent, groupe 6, à la Direction des travaux publics, le tout en conformité avec les dispositions de la convention collective applicable, et ce, rétroactivement au 30 août 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPROBATION DE LA LETTRE D'ENTENTE ME 2021-001 INTERVENUE AVEC LE SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX DE MONTRÉAL SECTION 429 (SCFP - 429) RELATIVEMENT À LA CRÉATION DU POSTE DE SECRÉTAIRE D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE AU SEIN DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

202109-247

9.2

Considérant la recommandation de la Direction des ressources humaines

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'approuver la lettre d'entente ME 2021-001 entre la Ville de Montréal-Est et le Syndicat des employés municipaux de Montréal (SCFP-429).

De modifier l'organigramme afin de créer un poste col blanc de secrétaire d'administration générale, groupe L, à la Direction générale à compter du 20 septembre 2021.

D'approuver le descriptif de tâches inhérent à cette nouvelle fonction et de joindre celui-ci à l'annexe B de la convention collective signée avec le syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP).

D'octroyer le poste de secrétaire d'administration générale à madame Lyne Boyer à compter du 20 septembre 2021 et de fixer le salaire de cette dernière à l'échelon maximum de l'échelle de traitement de cette fonction à cette date.

D'autoriser la directrice générale et le directeur des ressources humaines à signer cette lettre d'entente pour la Ville de Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOMINATION DE MONSIEUR ABDELMALEK LAÏD AU POSTE DE CONTREMAÎTRE PERMANENT À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

202109-248

9.3

Considérant la recommandation de la Direction des ressources humaines.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De nommer Abdelmaek Laïd au poste de contremaître permanent à la Direction des travaux publics à compter du 20 septembre 2021 et de fixer sa rémunération au deuxième échelon du poste de contremaître conformément à la Politique de rémunération, des conditions et avantages des cadres de la Ville de Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

10.

DIVERS

11.

AFFAIRE NOUVELLE

12.

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

13.

Début : 19 h 42 Fin : 20 h 15

En raison des mesures imposées en vertu du décret 1020-2020 du 30 septembre 2020 tel que modifié par l'arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux, les citoyens pouvaient faire parvenir leurs questions pour qu'elles soient portées à l'attention du conseil.

Des questions ou interventions ont été reçues ou posées par les citoyens suivants durant la séance :

- Monsieur Jean-Guy Audet
- Monsieur Yvan Marsan
- Madame Diane Blais
- Madame Véronique Simard
- Monsieur Mario Bordeleau
- Monsieur Frédéric Casavant
- Madame Kathie Boutin
- Monsieur Simard

LEVÉE DE LA SÉANCE

202109-249

14.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

De lever la séance à 20 h 21.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier